

Extrait de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

Partage international n° [410](#) - Octobre 2022



Photo : [Hagerty Ryan, USFWS](#), CC0 1.0, via pixnio

Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être

gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé : l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

Thématiques :

Rubrique : [Dernière de couverture](#) ()